

**KIAMIKA**



# JOURNAL MUNICIPAL

*Mai-Juin 2021*

## États financiers

*pages 4-5*

---

## Élections municipales

*page 6*

---

## Urbanisme

*page 7*

---

## Sécurité nautique

*page 11*



# Services administratifs

## COORDONNÉES

Municipalité de Kiamika  
3, chemin Valiquette  
Kiamika (Québec) JoW 1G0  
tél. : 819-585-3225  
téléc. : 819-585-3992

## Maire

Michel Dion  
poste 8231  
mairie@kiamika.ca

## Directeur général

Marc-André Bergeron  
poste 8221  
dg@kiamika.ca

## Secrétaire-réceptionniste

Manon Demers  
poste 8225  
info@kiamika.ca

## Secrétaire-trésorière adjointe et service de comptabilité

Sophie Gauthier  
poste 8229  
adjointe@kiamika.ca

## Inspecteur en bâtiments et en environnement

Tommy Millette  
poste 8221  
urbanisme@kiamika.ca

## Chargée de projets loisirs et culture

France Desjardins  
poste 8224  
loisirs@kiamika.ca

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi  
8h à 12h  
13h à 16h

Vendredi  
8h à 12h

**La municipalité de  
Kiamika désire  
souhaiter la  
bienvenue à ses  
nouveaux citoyens.**

# Mot du maire

Le printemps a été clément avec nous concernant les inondations cette année. Espérons que cette tendance se poursuivra et que nous jouirons d'une belle saison estivale.

Vous trouverez dans le bulletin les faits saillants des états financiers de la municipalité pour l'année 2020. Malgré que la dernière année n'ait pas été facile, en plus de bénéficier de subventions en lien avec la COVID-19, la municipalité a su gérer son budget de manière optimale en affichant un excédent de fonctionnement de 234 316\$. Nous sommes donc très fiers des chiffres qui vous sont présentés.

Lueur d'espoir avec la campagne de vaccination qui va bon train à l'échelle provinciale. La vaccination est un pas certain vers l'immunisation collective qui fera en sorte de se sortir plus rapidement de cette situation. Emboîtez le pas de milliers d'autres Québécois(e)s et allez vous faire vacciner pour le bien de votre communauté.

Le beau temps est arrivé, profitez de l'occasion pour découvrir (ou redécouvrir) nos sentiers, nos parcs ou installations sportives.

*Michel Dion*  
Maire



## **COVID-19**

### **FERMETURE DES BUREAUX**

**Veillez prendre note qu'en raison des règles sanitaires en vigueur, nos bureaux seront fermés au public jusqu'à nouvel ordre.**

**Nous sommes en télétravail, mais nous acceptons toutes demandes d'informations par courriel ou par téléphone.**

**N'hésitez pas à communiquer avec nous.**

## FAITS SAILLANTS | RAPPORT FINANCIER 2020

**Chers contribuables,**

Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 10 mai 2021, les États financiers consolidés pour l'année 2020 ont été déposés. Je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

### **LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2020**

L'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 234 316 \$. Cet excédent se résume principalement par des économies sur certaines dépenses prévues, des revenus de services rendus, des activités ou dépenses qui n'ont pas eu lieu étant donné la situation sanitaire et des revenus divers qui ont été supérieurs à ceux budgétés.

L'endettement total net à long terme se situe quant à lui 1 210 248 \$.

Les grandes lignes du rapport financier consolidé 2020 sont :

Revenus de fonctionnement	2 032 427 \$
Charges de fonctionnement	1 970 533 \$
Remboursement – dettes à long terme	196 883 \$
Amortissement	345 264 \$
Affectations	27 501 \$

### **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

La firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc. a déposé son rapport le 10 mai 2021. Le rapport des auditeurs 2020 mentionne qu'à leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Kiamika et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2020**

Les immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2020 se chiffrent à plus de 362 744 \$ et sont financées par la Municipalité, par des subventions gouvernementales et autres tiers. Les projets les plus importants réalisés sont :

# États financiers (suite)

- Achat d'un camion 10 roues;
- Gravelage d'une portion du Chemin Chapleau
- Pavage et changement de ponceau sur chemin Poulin
- Réfection de chaussée sur montée F. Lépine
- Aménagement du site pour l'équipement de neige et entreposage des abrasifs

## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2020

### TRAITEMENTS DES ÉLUS

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des membres du conseil municipal, le présent document doit mentionner les rémunérations et allocations de dépenses des élus :

Poste	Rémunération	Allocation de dépenses	Montant total
Maire	15 289,07 \$	7 614,64 \$	22 903,71 \$
Conseiller(ère)	5 096,12 \$	2 538,10 \$	7 634,22 \$

### TRAITEMENT DES ÉLUS POUR FONCTIONS PARTICULIÈRES

Pour toutes les fonctions particulières prévues au 3e alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus et qu'exerce un membre du conseil au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra municipal qui ne verse pas de rémunération à leurs membres, la rémunération est fixée à :

- 34 \$ par séance à laquelle il assiste si cette séance se tient à l'extérieur du territoire de la Municipalité de Kiamika;
- 20 \$ par séance à laquelle il assiste si cette séance se tient à l'intérieur du territoire de la Municipalité de Kiamika, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 1 360 \$ (40 réunions par membre du conseil).

### CONCLUSION

L'année 2020 a été forte en émotion et la municipalité a dû s'adapter au contexte pandémique. Malgré le fait que des programmes d'aide sont venus soutenir la municipalité, les chiffres montrent que la situation financière de la municipalité s'est redressée pour l'année 2020. Le bilan financier ainsi déposé nous confirme que les membres du conseil et les employés font tout en leur pouvoir pour respecter les budgets consentis et maximiser l'utilisation des fonds de la municipalité.

Le maire,  
Michel Dion

# Élections municipales



## Élections municipales au Québec le 7 novembre prochain

Le Québec compte plus de 1 100 municipalités et quelque 8 000 élus et élues municipaux. Ces élus ont pour rôle :

- d'administrer les municipalités afin que l'offre de services réponde aux besoins de la population;
- de représenter la population;
- de défendre les intérêts de la population.



Les élues et élus municipaux sont des acteurs essentiels au développement d'une vision d'avenir en matière de développement économique, d'environnement, de culture ou d'aménagement du territoire.

## Prévention incendie

**LE BARBECUE EST UN PLAISIR ESTIVAL PARTAGÉ PAR PLUSIEURS! MALGRÉ SES NOMBREUX AVANTAGES, L'UTILISATION DE CE TYPE D'APPAREIL COMPORTE ÉGALEMENT DES RISQUES.**

*L'été est à nos portes et nous sommes emballés à l'idée de cuisiner en plein air!*

VOICI QUELQUES CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR QUE VOTRE GRILL NE DEVIENNE PAS LA CAUSE D'UN INCENDIE!

1. Nettoyez votre barbecue chaque printemps en suivant les recommandations du fabricant.
2. Vérifiez que tous les tuyaux sont bien raccordés et qu'il n'y a pas de pièce endommagée.
3. Suivez les recommandations du manuel d'utilisation quant à la distance à respecter entre votre appareil et les matériaux combustibles environnants.
4. Assurez-vous de la stabilité et de la solidité de votre barbecue avant de l'allumer.
5. Lorsqu'il fonctionne, ne laissez pas votre barbecue sans surveillance.
6. Utilisez toujours votre barbecue à ciel ouvert, même lorsqu'il pleut.
7. Redoublez de prudence si vous utilisez un barbecue au charbon de bois. N'utilisez qu'une petite quantité de combustible d'allumage.

# URBANISME

Veuillez prendre note que vu les nombreuses demandes de permis ou d'informations reçus présentement à la municipalité, il se peut qu'il y ait un délai dans le traitement de votre dossier. Nous mettons tout en œuvre pour vous servir efficacement en ajoutant des ressources adéquates.



## Coupe forestière, abattage d'arbres en forêt privée

*Afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt, le service d'aménagement du territoire (SAT) applique une réglementation régionale d'abattage d'arbres en forêt privée. Avant de procéder à une coupe de plus de 100 mètres cubes (ou environ trois camions de billots), veuillez vous renseigner auprès du SAT pour connaître cette réglementation.*

*Par ailleurs, vous pourriez bénéficier d'avantages fiscaux et financiers lors de travaux sylvicoles sur votre propriété. En effet, en faisant appel aux services d'un ingénieur forestier et en planifiant la mise en valeur de vos boisés, plusieurs programmes gouvernementaux ou autres, vous donnent accès à des avantages fiscaux d'intérêts. Pour plus d'informations sur le sujet, consultez les différentes brochures de la Table forêt des Laurentides via le lien suivant : [www.tableforet.ca](http://www.tableforet.ca).*

*Dans le bac brun  
seulement des sacs en papier  
ou des journaux vous utiliserez!*

RDG : 819 623-7382 ou info@ridi.ca

**Petit bac deviendra grand...**  
Changez votre bac vert (240 litres) pour  
un plus grand (360 litres). **GRATUITEMENT!**

RDG : 819 623-7382 ou info@ridi.ca



*Les bacs verts, noirs et bruns abimés  
peuvent  
être changés gratuitement à la  
Municipalité.*

N'hésitez pas à communiquer avec nous au  
819-585-3225 poste 8225

# COLLECTE DES DÉCHETS

## Calendrier mai-juin 2021

Mai 2021								Juin 2021									
D	L	M	M	J	V	S		D	L	M	M	J	V	S			
						1						1	2	3	4	5	
						7	8				7	8	9	10	11	12	
						14	15				13	14	15	16	17	18	19
						21	22				20	21	22	23	24	25	26
						28	29				27	28	29	30			
	30	31															

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT?

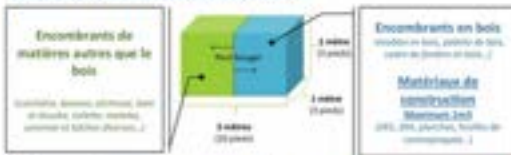
Un encombrant est un objet qui, de par son volume, est trop grand pour entrer dans un bac noir.

### CETTE ANNÉE, UNE CO-COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Cette année, il y a un changement dans la collecte des encombrants : la co-collecte. Ce collecteur implique que le bac qui vous disposez en bordure de propriété devra être ouvert du matin au soir pour les encombrants. Il y aura donc deux collectes de collecteurs différents qui se succèdent et effectuées le lendemain des encombrants. Un bac et un jour de collecte différents.

Cette co-collecte permettra à la Régie de valoriser le bois provenant des encombrants.

### DISPOSITION DES ENCOMBRANTS



### MATIÈRES REFUSÉES ET INFORMATIONS

Pour connaître la liste des matières refusées, il se consulte le site des matières refusées, il se consulte les informations, communiquez avec nous :

857-623-7362  
www.ridl.ca  
Régie de la Côte - Agence de communication

### SI VOUS NE VOULEZ PAS ATTENDRE...

Votre collecteur, vous pouvez déposer, GRATUITEMENT, de vos encombrants à l'incinérateur de la Régie, situé au 1384, rue Industrielle, à Mont-Laurier.

N'oubliez pas, les petits objets doivent aller dans le bac noir.

La prochaine collecte se fera dans la semaine du 6 juin

Il est interdit de déposer des encombrants ou des résidus domestiques dangereux en dehors des dates mentionnées (2 fois par année) par la municipalité sous peine d'amendes. Vous pouvez aller les porter à la RIDL en consultant les heures d'ouverture. ([www.ridl.ca](http://www.ridl.ca))

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La collecte des Résidus Domestiques Dangereux (RDD) se tiendra le 27 mai 2021 de 8h00 à 17h00.

L'endroit pour déposer vos RDD est situé directement derrière la salle municipale, située au 4 chemin Valiquette.





Les citoyens auront accès à la bibliothèque pour choisir leur(s) livre(s).

Cependant, le mobilier (table, chaise, coussin, etc.), le poste informatique ainsi que les jeux de société demeurent inutilisables.

**Principales mesures à respecter:**

- Porter un masque
- Désinfecter ses mains à l'arrivée
- Circuler dans le sens indiqué
- Respecter la distanciation de 2m
- Location de livres et de revues uniquement

## HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

**Mercredi**

**de 18h00 à 20h00**

**Samedi**

**de 9h00 à 13h00**

**\*\*Veuillez noter que vous pouvez réserver vos livres en nous téléphonant au (819) 585-3225 poste 8224 et passer les récupérer chaque mardi de 12h30 à 15h30. Aucun accès à la bibliothèque ne sera permis le mardi.**

- La bibliothèque accepte les dons de livres récents et en bon état.

## Présentement sur nos rayons !



Consultez toutes les nouveautés sur notre catalogue en ligne :  
[mabiblioamoi.ca/kiamika](http://mabiblioamoi.ca/kiamika)

*Vous avez une suggestion d'achat? N'hésitez pas en nous en faire part!*

Venez vous  
promener en  
pleine nature



**KIAMIKA**

*Randonnée*

**Magnifique  
sentier du  
ruisseau  
du diable**

*Pour accéder au Centre récréatif du ruisseau Du Diable:*

*En partant du village de Kiamika, suivre la route 311 (chemin Valiquette) en direction de Lac-du-Cerf sur une distance d'environ 2 kilomètres, empruntez le chemin du lac Kar-Ha-Kon sur une distance d'environ 5 kilomètres*

# Sécurité nautique

## À tous les plaisanciers du Lac François



vitesse  
maximum de  
25 km

## Les bonnes pratiques

*Respectez les distances de sécurité avec les nageurs et les embarcations non motorisées ou les embarcations à l'arrêt.*

*Soyez courtois: respectez les riverains et les autres plaisanciers en réduisant le bruit et les vagues produites.*

*Réduisez votre vitesse à proximité des rives et respectez les zones de vitesse imposées sur les plans d'eau.*

*Suivez un cours de navigation et n'oubliez pas que vous devez détenir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance à bord.*

*Vérifiez les conditions météorologiques. Sur l'eau, le temps peut changer rapidement. Ne vous faites pas surprendre!*

*Ne consommez pas d'alcool ou de drogue.*

*Assurez-vous d'avoir un VFI de taille appropriée pour chaque personne à bord. Votre VFI peut vous sauver la vie. Portez-le!*

*Vérifiez votre matériel de sécurité. Avant chaque départ, assurez-vous du bon fonctionnement du matériel requis par la loi.*

# Joyeuse Saint-Jean Baptiste !



Célébrez selon les recommandations de la santé publique



**ON RESTE À LA MAISON  
ET ON SAUVE DES VIES !**



Québec.ca/coronavirus  
418/450/514/819 ou 1 877 644-4545

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront les:

- 14 juin 2021
- 12 juillet 2021



Malheureusement, les séances se tiendront à huit clos en raison du COVID-19

*Restez informés, suivez-nous sur Facebook !*

 Municipalité de Kiamika

 kiamika.ca